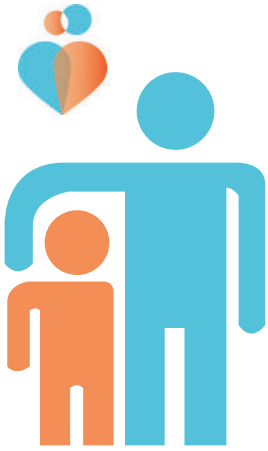
Santé Protégée

DEVENIR PROFESSIONNELS RÉFÉRENTS DANS LE PARCOURS DE SOINS COORDONNÉ DES ENFANTS ET ADOLESCENTS PROTÉGÉS



Les mineurs en protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable, avec des besoins spécifiques. Leur santé peut être impactée tout au long de la vie par les négligences, violences, et expériences négatives subies pendant l'enfance. Plusieurs travaux montrent des carences graves dans la prise en compte de leurs besoins en santé. Les situations de handicap sont surreprésentées.

LA MISE EN PLACE D'UN PARCOURS DE SOIN COORDONNÉ

Santé protégée est une expérimentation dans le cadre des dispositions de l'article 51 de la LFSS 2018, pour accompagner les enfants et les adolescents concernés par une mesure de protection de l'enfance, administrative ou judiciaire, à domicile ou confiés (chez un(e) assistant(e) familial(e), en établissement...).

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES

Loire Atlantique

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Santé protégée 44 est une structure de coordination portée par le CHU de Nantes en partenariat avec le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé : l'objectif est d'améliorer la santé globale de ces enfants et adolescents en facilitant leur accès aux soins, leur suivi et sa coordination, et en permettant leur traçabilité.

Ce parcours de soin s'articule autour du bilan de santé et de prévention obligatoire à l'entrée dans la mesure de protection puis de son actualisation annuelle, pour structurer un suivi médical régulier : prévenir, soigner, s'assurer que les soins et suivis spécialisées préconisés sont effectués, et permettre une prise en charge précoce de toute pathologie ou situation de handicap.

Un forfait de 430 euros par enfant et par an versé par la Sécurité sociale à la structure de coordination, permet de :

• Revaloriser le bilan annuel réalisé par **des médecins généralistes ou pédiatres**, par un complément de rémunération, versé par la structure de coordination.

• Orienter le mineur auprès de **psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes libéraux** en l'absence ou dans l'attente d'une prise en charge dans le droit commun, pour garantir l'accès à une prise en charge précoce, que la structure de coordination rémunérera sur une base forfaitaire.

Afin de constituer un collectif de professionnels référents pour l'accompagnement de ces enfants et adolescents, nous recherchons des professionnels volontaires.

Ces professionnels seront signataires d'un contrat d'engagement avec Santé Protégée 44. Ils bénéficieront d'un complément de rémunération, d'une formation et d'un accompagnement spécifique.

Vous souhaitez participer au dispositif ?

Vous êtes médecin généraliste ou pédiatre, psychologue, psychothérapeute ou ergothérapeute et ce projet vous intéresse, vous pouvez contacter : sante-protegee@chu-nantes.fr